

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4477

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Avenant n° 3 au marché**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4477**

commission principale :	proximité et environnement
objet :	Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Avenant n° 3 au marché
service :	Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est titulaire du marché d'incinération des déchets ménagers et assimilés passé par la Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud-Rhône. Les ordures ménagères du SITOM Sud Rhône sont traitées à l'usine de valorisation énergétique Lyon Sud.

Un avenant au marché signé en février 2013 prévoyait les tarifs suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017
prix unitaire à la tonne (en € HT)	97,36	99,31	101,30	103,33	105,40
quantité annuelle estimée (en tonne)	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500
montant total estimé (en € HT)	1 314 360	1 340 685	1 367 550	1 394 955	1 422 900

La Communauté urbaine, pour tenir compte de l'évolution du coût du service, a choisi de revoir ses tarifs et donc de diminuer la charge pesant sur le SITOM Sud Rhône.

La révision des tarifs modifiant l'économie générale du marché, un avenant est établi pour tenir compte de l'évolution du coût du traitement des déchets.

Par conséquent, il est proposé un avenant n° 3 au contrat conclu entre la Communauté urbaine et le SITOM Sud Rhône sur la base du prix unitaire hors taxe de 85 € par tonne en 2014, avec une révision de 2 % par an qui était celle initialement prévue et une quantité annuelle estimée revue à 15 000 tonnes :

	2014	2015	2016	2017
prix unitaire à la tonne (en € HT)	85	86,7	88,43	90,20
quantité annuelle estimée (en tonne)	15 100	15 100	15 100	15 100
montant total estimé (en € HT)	1 283 500	1 309 170	1 335 293	1 362 020

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au marché conclu entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud-Rhône, ayant pour objet la diminution du coût unitaire de valorisation énergétique des ordures ménagères pour le porter à 85 € par tonne en 2014, révisé de 2 % par an pour les années suivantes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La recette de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 70688 - fonction 812 - opération n° 0P25O2492.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.